

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 20 juin 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 juin 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Daniel LAFAY  
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ  
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Jacques COUDOUR à Patrick SAUZEDDE  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Jean-François DELAIRE à Serge FAYET

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Carine BRODIN, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY.

**Conseillères suppléantes ayant voix délibérante :** Séverine CHAPUIS, Christine PETRUCCI.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MATUSSIÈRE  
CAHIER DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES**

*Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président*

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

2

Conseillers représentés :

6

Total votants :

51

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

A la suite de la définition d'une nouvelle programmation économique pour Matussière, en 2018, en lien avec le projet de renouvellement urbain : « Thiers 2030 : la Ville basse prend de la hauteur », il a été décidé de dédier Matussière principalement à l'accueil d'activités artisanales, de services, et de formation.

Dans ce cadre, des dispositions visant à accompagner l'inscription des aménagements et constructions dans le paysage sont prescrites et traduites dans un cahier des prescriptions architecturales et paysagères de l'espace d'activités de Matussière.

Ce cahier des prescriptions permet d'améliorer la cohérence d'ensemble du site de Matussière. Il est annexé aux documents contractuels de vente et devra être respecté en tant que tel.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères de l'espace d'activités de Matussière, annexé à la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 51	Conseillers présents : 45	Représentés : 6	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51</b>	Pour : 51	Contre :	
Abstentions :			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

